



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/62

Objet : Tarifs assainissement 2026

Date de convocation : 14 novembre 2025

Date d'affichage : 14 novembre 2025

Date de réunion : 20 novembre 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt novembre à 20h37, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h40) M. Raphaël ROZIER, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à Mme SOCQUET Anne-Laure.

Étaient absents : M. PAIN Philippe et M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h39).

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de financement du budget assainissement 2026, il est proposé d'augmenter l'abonnement annuel et la part communale de la redevance d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, non assujettis à la TVA, applicables sur l'ensemble de la commune de BAGE-DOMMARTIN :

	Tarifs
Participation pour le financement de l'assainissement collectif :	
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	3 150 € HT
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	3 150 € HT
Les tarifs sont non assujettis à la TVA.	

- approuve le montant de l'abonnement annuel pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2026

- approuve le montant de la part communale redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Tarif
- Abonnement annuel	48 € HT
- Part communale redevance d'assainissement collectif	1,98 €/m ³

Fait et délibéré en mairie,

Le 20/11/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20251120-2025-62-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025